

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	23 (1894)
Heft:	9
Artikel:	Le cours normal de dessin et de chant
Autor:	Horner, R.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1038985

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

MONITEUR DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Le *Bulletin* paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 15 cent. la ligne de 50 millimètres de largeur. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Villard, instituteur, Fribourg. — Pour les annonces, s'adresser exclusivement à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg et succursales.

SOMMAIRE : *Le cours normal de dessin et de chant.* — *Intérêts de la Société.* -- *Caisse de retraite des instituteurs.* -- *Partie pratique : Mathématiques.* — *Les Congrès scolaires* (Suite et fin). — *Société des instituteurs catholiques de la Suisse allemande.* — *Expositions scolaires suisses.* — *Bibliographies.* — *Enseignement de la géographie* (Suite).

LE COURS NORMAL DE DESSIN ET DE CHANT

Le cours normal qui vient de s'ouvrir à Hauterive ne peut exercer que la plus heureuse influence sur le personnel enseignant et sur nos écoles. Si la pratique d'une profession, si l'exercice d'un métier rend l'artisan de plus en plus adroit et expéditif, si l'habitude de l'enseignement donne à l'instituteur une certaine facilité que ne possède pas le débutant, il n'est pas moins à craindre qu'à la longue on perde de vue la théorie, les principes, l'idéal, pour ne voir que la mise en œuvre plus ou moins réussie; il est à craindre que la routine ne vienne nous envahir et ne prédomine dans notre travail.

Le seul moyen d'échapper à ce danger, c'est de faire périodiquement une revue de notre bagage littéraire, pédagogique et scientifique, de rafraîchir nos connaissances et de se bien rappeler les principes, les méthodes et les procédés qui doivent nous diriger. Nous pouvons dire donc d'une manière générale qu'un cours de répétition ne peut être que fructueux pour la culture de l'intelligence et pour la direction des écoles.

Mais il existait des raisons spéciales pour consacrer ce cours normal au dessin et au chant. Parlons d'abord du dessin.

L'enseignement de cette branche figurait, il n'y a pas longtemps, parmi les *tractanda* d'une des assemblées annuelles de notre Société pédagogique. Tous nos lecteurs se rappellent

sans doute l'importance que chacun de nous se plaisait à attribuer à cette branche et les vœux que nous exprimions pour l'extension et la réforme de cet enseignement. Or c'est en partie pour répondre aux vœux du corps enseignant que le cours actuel fut établi.

Nos diverses associations de charité et notre Société des arts et métiers, qui s'intéressent à la classe ouvrière, se sont heurtés à un grave obstacle lorsqu'elles se sont occupées du relèvement des métiers dans notre canton ou qu'elles ont cherché à faire apprendre quelque profession à leurs protégés. Cet obstacle, qu'elles ont signalé en toutes occasions, est l'absence de toute connaissance du dessin chez nos jeunes gens. Il n'est pas étonnant, dès lors, que les apprentis ouvriers qui viennent du dehors montrent une incontestable supériorité sur nos ouvriers, parce que pour la plupart ils connaissent le dessin.

Notre loi cantonale n'impose cette branche qu'aux écoles secondaires et régionales, mais chacun comprend que, si l'on veut donner une tendance professionnelle à l'enseignement primaire, si nous voulons former des artisans capables et ne plus laisser accaparer par l'immigration allemande les ressources précieuses que les métiers peuvent assurer à notre population, il est indispensable que l'école primaire généralise la connaissance du dessin, dans nos villes du moins, ainsi que dans nos centres quelque peu industriels.

Former l'œil, exercer la main, affiner le goût artistique, initier le jeune homme à cette écriture universelle particulière aux arts, voilà bien la base de toute éducation professionnelle, tel est aussi le but du dessin.

On ne saurait le nier, cet enseignement a progressé dans ses méthodes comme aussi dans ses moyens matériels : modèles et instruments divers. On a eu donc raison de confier la direction de ce cours normal à des maîtres expérimentés, au courant de tous les progrès réalisés dans cet enseignement et très versés dans la méthodologie.

Aussi le *Bulletin pédagogique*, comprenant l'importance de ce cours normal et désireux d'en communiquer les enseignements pédagogiques et les fruits à tous ses lecteurs, a-t-il pris ses mesures pour pouvoir publier un journal du cours et un résumé des conférences. Nous espérons ainsi donner plus d'extension et de durée à la parole des maîtres habiles qui ont bien voulu accepter la direction du cours.

Si le chant n'a point l'importance matérielle du dessin, s'il n'est pas destiné à augmenter les ressources publiques, il ne mérite pas moins les sollicitudes des instituteurs, puisqu'il contribue à rehausser les cérémonies religieuses comme aussi à moraliser et à embellir les récréations du peuple.

Autant la chanson du cabaret, portée sur les effluves du vin est détestable le plus souvent, quelquefois même obscène, autant les gais refrains, les vieilles coraules, les chansons

populaires qui animent les champs et charment les travaux agricoles — trop rarement, il est vrai — sont-elles agréables à entendre. C'est un attrait de plus à ajouter aux fraîches senteurs des foins et aux tableaux si variés, si captivants, des fleurs. Le chant, c'est un peu la poésie de tout le monde, la seule que le peuple comprenne bien.

On sait combien les enfants aiment cet art. Si l'instituteur le connaît bien, il ne manquera pas de l'introduire dans son école et par l'école de le répandre dans les campagnes.

Si, dans toutes nos écoles, on apprenait chaque année trois ou quatre chansons nouvelles, d'un caractère simple et mélodieux, partout les mêmes, nos populations rurales ne tarderaient pas à être en possession d'un répertoire varié dont bénéficieraient nos réunions populaires, comme aussi le foyer domestique, l'école et la caserne.

Qu'il serait beau d'entendre ainsi les mêmes échos franchir toutes les limites, animer nos campagnes et se mêler aux rudes labeurs des champs pour les adoucir et les alléger !

Espérons que le cours normal de chant, confié à des musiciens distingués, contribuera à réaliser cet idéal, comme aussi à ramener l'unité et le bon goût dans le chant liturgique que d'intempestives tentatives de réforme faillirent compromettre.

R. HORNÉR.

P.-S. Voici quelques articles du règlement du cours normal donné à Hauterive du 20 août au 6 septembre.

Art. 4. Le cours est obligatoire : *a)* pour les maîtres des écoles secondaires enseignant le dessin ou le chant; *b)* pour les maîtres d'écoles régionales; *c)* pour les maîtres d'écoles urbaines; *d)* pour les instituteurs de localités qui sont le siège d'écoles régionales.

Art. 5. Peuvent également suivre le cours normal : *a)* Les instituteurs porteurs du brevet d'aptitude pédagogique qui, voulant ajouter à leurs connaissances, s'annoncent volontairement; *b)* Les instituteurs désignés par MM. les Inspecteurs.

Art. 6. Le cours est gratuit pour tous les participants.

Art. 8. Le programme comprend les branches suivantes :

a) DESSIN

Méthodologie;
Dessin d'après le relief;
Ornement plat;
Théorie des couleurs;
Eléments de géométrie descriptive.

b) MUSIQUE

Méthodologie;
Education de la voix;
Plain-chant;
Elément de l'harmonie et de la composition;
Etude de chœurs d'ensemble.

Art. 9. L'enseignement est donné de 8 heures du matin à midi et de 2 heures à 6 1/2 heures du soir, avec interruption de 4 heures.

à 4 1/2 heures. Le matin, les dix dernières minutes de chaque heure seront consacrées à un repos.

Il y aura chaque soir, réunion familiale ou discussion libre sur une des branches enseignées dans le cours.

I. Commission du Cours.

Président : M. Soussens, membre de la Commission des Etudes, directeur du cours ;

Secrétaire : M. Léon Genoud, directeur du Musée pédagogique, adjoint de la Direction du cours normal ;

Membres : MM. Fraisse, Alexandre, architecte, Fribourg ;

Horner, R., professeur à l'Université, Fribourg ;

Helper, Gottlieb, instituteur, Fribourg ;

Merz, inspecteur scolaire, Meyriez ;

Vogt, organiste, Fribourg ;

Dr Wagner, professeur à l'Université, Fribourg.

II. Professeurs du Cours.

a) DESSIN :

MM. A. Martin, professeur à l'Ecole professionnelle, Genève ;

E. Clottu, professeur au Technicum, Biel/Bienne ;

E. Tschumy, doyen de l'Ecole professionnelle, Genève ;

Aebischer, professeur à l'Ecole normale, Hauteville.

b) MUSIQUE ET CHANT :

MM. E. Vogt, organiste, Fribourg ;

E. Hænni, professeur, Sion ;

Helper, Gottlieb, instituteur, Fribourg.

III. Aide de la Direction du Cours normal.

M. Ruffieux, Cyprien, professeur à l'Ecole normale.

IV. Etat nominatif des participants.

1. Maîtres d'écoles secondaires enseignant le dessin

MM. Cosandey, Amédée, professeur, Bulle (absent) ;

Vollery, Louis, professeur, Romont.

2. Maîtres d'écoles régionales et d'écoles urbaines.

MM. Roch, Célestin, Cottens ;

Mossu, Pierre, Treyvaux ;

Zurkinden, Peter, Düdingen ;

Fontaine, Maxime, Neirivue ;

Nonnast, Julius, Gurmels ;

Fontaine, Constant, Saint-Aubin ;

Burri, Peter, Alterswyl ;

Sarbach, Fréd.-Ad., Kerzers ;

Rappo, Joseph, Ueberstorf.

MM. Gremaud, Emile, Fribourg ;

Villard, Emile, »

Moser, Othmar, »

▀ Sterroz, Antoine, »

MM. Renevey, Arthur, Fribourg ;
Müller, Reinhardt, ”
Rytz, Johann, ”
Demierre, Pierre, Bulle ;
Morand, Paul, ”
Miedinger, Théodore, Estavayer ;
Bondallaz, Lucien, ”
Grand, Charles, Romont ;
Roullin, Sulpice, ”
Collaud, Vincent, Châtel-Saint-Denis.

3. *Instituteurs de localités sièges d'écoles régionales.*

MM. Schaller, Paulus, Plaffeyen ;
Pasquier, Edouard, Gruyères ;
Lanthemann, Pierre, Neirivue ;
Schmutz, Ludwig, Gurmels ;
Dreyer, Samuel, Kerzers ;
Monnard, François, Treyvaux.

4. *Instituteurs porteurs du brevet d'aptitude pédagogique inscrits volontairement.*

MM. Brulhart, Pierre, Montagny-les-Monts ;
Bulliard, orphelinat de Montet ;
Schorro, Albin, Nuvilly ;
Brasey, Henri, Torny-le-Grand ;
Sottas, John, Lentigny.

5. *Instituteurs désignés par MM. les Inspecteurs scolaires.*

Glâne : MM. Pauchard, Alphonse, Massonnens ;
Bavaud, Alphonse, Châtonnaye ;
Pasquier, Pierre, Villaraboud ;
Guillaume, Emile, Vuarmarens ;

Veveyse : MM. Bæriswyl, Isidore, Semsales ;
Pasquier, Louis, Porsel ;
Monnard, Antoine, Bossonnens ;
Schröter, Emile, Fruence ;

Broye : M. Brasey, Lucien, Dompierre ;

Gruyère : MM. Dessarzin, Dominique, Charmey ;
Equey, Etienne, Enney ;
Grandjean, Xavier, Echarlens ;
Corboz, Jules, Sorens ;
Sudan, Benoît, Riaz ;
Loup, Alphonse, Lessoc ;

Sarine : MM. Berset, Maxime, Arconciel ;
Maradan, Fridolin, Ecuvillens ;
Bæchler, Joseph, Villars-sur-Glâne ;
Bochud, Marcelin, Marly ;
Jollion, Auguste, Farvagny ;
Brunisholz, Eugène, Rueyres-Saint-Laurent ;
Pauchard, François, Villarepos.
Rumo, J.-J., Fribourg.

Total des participants : 57.

